

AVIS DE TEMPÊTE CÉVENOLE

ENVIRONNEMENT, SANTÉ, PAYSAGES, PATRIMOINE

20 Juin 2025:

Loi sur l'énergie, "PPE des Gueux"... l'été sera chaud!

Petite chronique du moratoire sur les EnRi (J+1)

Hier jeudi 19 juin, dans le cadre de la discussion à l'Assemblée Nationale de la loi sur l'énergie, un amendement demandant un moratoire sur les développements d'EnRi - énergies renouvelables intermittentes (éolien, solaire) - a été adopté par les députés¹.

Depuis deux mois, notre association a participé à un vaste mouvement rassemblant divers acteurs de la société civile, associations, cercles de réflexion... qui se sont rapprochés et ont coopéré pour formuler l'argumentaire concluant à la nécessité d'un tel moratoire.

Le processus parlementaire jusqu'à la finalisation du texte de loi est encore long et tortueux. La suite nous dira si le vote d'hier était un simple incident de parcours, ou le début d'un virage marqué dans le cours de la transition énergétique à la française. Dans tous les cas, le simple fait qu'une majorité de députés se dégage en faveur d'un moratoire sur les EnRi envoie un signal fort.

Ce moment intervient dans un contexte factuel qu'il est bon de rappeler:

1. Notre pays est actuellement en situation de surcapacité de production électrique, conduisant le gestionnaire de réseau à jongler en permanence pour réduire voire stopper les productions générées par les différentes filières. Typiquement, les possibilités de modulation des réacteurs nucléaires étant limitées, cet équilibre consiste, depuis début avril et au moins pour les quelques mois à venir, à brider considérablement la production éolienne pendant le pic de production solaire entre 10h et 17h.

Or, par construction contractuelle, les filières d'EnRi sont rémunérées y compris pendant ces périodes récurrentes d'arrêt forcé, aux frais, en définitive, du contribuable et de l'utilisateur;

2. Spécifiquement, la filière du photovoltaïque au sol, en zone naturelle ou agricole, souvent appelée "agrivoltaïsme", et que nous préférons appeler "photovoltaïque d'artificialisation", fait actuellement l'objet d'une bulle spéculative, avec des loyers proposés aux propriétaires fonciers qui peuvent être jusqu'à 10 à 15 fois plus élevés pour l'installation de centrales photovoltaïques que pour un fermage classique à vocation de mise en valeur agricole. Cette bulle est entièrement imputable aux incitations financières accordées par les pouvoirs publics aux EnRi, ces incitations étant, à nouveau, intégralement financées par le contribuable et l'utilisateur;

¹ <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1522/AN/486>

3. le développement des énergies renouvelables intermittentes a un impact climatique insignifiant, notre infrastructure de production électrique, centrée sur le nucléaire et l'hydraulique, étant décarbonée à hauteur d'environ 90% depuis des décennies. Le niveau de décarbonation a atteint 95% en 2024.

Le moratoire proposé au titre de l'amendement qui vient d'être adopté vise précisément à permettre d'évaluer la pertinence, au regard des réalités que l'on évoque ici, **d'investissements supplémentaires colossaux dans les capacités de production d'EnRi.**

Évaluée à l'aune des défis majeurs auxquels notre pays est confronté – changement climatique, niveau record d'endettement public, pression sur le pouvoir d'achat, pression sur les services publics essentiels, la poursuite d'investissements massifs dans les filières d'EnRi pose sérieusement question.

Ce constat est une simple question de bon sens citoyen. Ce même bon sens conduit à interroger nombre de déclarations et commentaires parus dans les médias ce vendredi 20 juin².

De fait, et contrairement à ce qu'on peut lire ça et là:

- le moratoire ne constitue pas "*une menace grave pour le climat*", car, avec moratoire ou sans moratoire, le mix de production électrique continuera d'être décarboné à hauteur de 90 à 95%;
- le moratoire ne va pas conduire à une "*hausse potentielle des coûts énergétiques*", il est, bien au contraire, certain de conduire à une baisse, étant établi depuis longtemps que la hausse des coûts de l'électricité est directement corrélée à l'accroissement du parc d'EnRi;
- le moratoire ne conduira pas le pays à "*augmenter sa dépendance à l'énergie nucléaire*", car cette dépendance est inhérente au fait que le niveau de production des EnRi tombe, à certains

² On citera ici pêle-mêle:

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/une-catastrophe-economique-le-rn-fait-adopter-un-moratoire-sur-leolien-et-le-solaire-2172005>

https://www.lemonde.fr/energies/article/2025/06/19/un-moratoire-sur-l-eolien-et-le-solaire-adopte-a-l-assemblee-nationale-par-un-vote-conjoint-de-la-droite-et-de-l-extreme-droite_6614663_1653054.html

<https://www.tf1info.fr/politique/energies-renouvelables-comment-l-assemblee-nationale-droite-rn-a-vote-un-moratoire-sur-l-eolien-et-le-solaire-2378132.html>

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/%C3%A9nergie-un-moratoire-sur-l%C3%A9olien-et-le-photovolta%C3%AFque-vot%C3%A9-de-justesse-%C3%A0-lassembl%C3%A9e-nationale/ar-AA1H2zAB>

<https://sixactualites.fr/environnement/moratoire-sur-leolien-et-le-solaire-lassemblee-nationale-valide-la-proposition-a-une-courte-majorite/56560/>

contact@adtc07.org

moments de l'année, quasiment à zéro, et qu'une infrastructure de production pilotable doit être alors disponible pour satisfaire la quasi totalité des besoins;

- le moratoire ne va pas accroître "*la difficulté à équilibrer le réseau*", bien au contraire, car le réseau est d'autant plus difficile à équilibrer que la part de production d'EnRi dans le mix est élevée.

Ceci étant dit, l'alerte véridique est celle concernant l'impact sur l'emploi dans les filières concernées. Aucune institution, aucun parti politique, aucun acteur de la société civile n'aura de baguette magique pour régler ce vrai problème. Que ce soit pour le défi climatique comme pour le défi budgétaire, nous sommes face à un choix très clair. Soit nous établissons un mode de fonctionnement collectif qui permette à notre société de s'adapter, en nous engageant ici, en nous désengageant là. Soit nous faisons simplement semblant de changer, parce que chaque fois il y a des emplois en jeu. Si nos concitoyens, en grande majorité, s'efforcent de travailler pour l'avenir de leurs enfants, alors l'impact de leur activité sur le climat, sur la richesse collective, et spécifiquement sur les finances publiques, doit les concerner.

Plus ces défis s'aggravent, et plus ce questionnement concernant l'activité professionnelle et l'activité économique va devenir à la fois poignant et nécessaire. Le temps et l'énergie collective dégagés par le moratoire peuvent être consacrés à un effort pour confronter ces questions.

Quoi qu'il en soit, le mouvement qui a abouti dans un premier temps à la remise en question du projet initial de PPE, puis à l'élaboration de la démarche alternative qui a produit et maintenant concrétisé l'idée d'un moratoire sur les EnRi, s'étoffe et s'élargit. Il est porté désormais, sur la scène médiatique, par "*la PPE des gueux*"³. lancée par Alexandre Jardin.

Notre association, ADTC – Avis De Tempête Cévenole, a décidé de s'associer à l'initiative d'Alexandre Jardin, comme nous nous associerons à toute autre initiative, de quelque bord qu'elle surgisse, exprimant l'exigence qu'ont les citoyens d'un fonctionnement collectif cohérent conduisant à des choix de politique énergétique qui soient à la fois rationnels et réalistes, et qui répondent véritablement aux défis majeurs de notre temps.

Association ADTC - Avis De Tempête Cévenole

16-18 Le Saboul, 07200 Lentillères

contact@adtc07.org

Nos publications téléchargeables sur le site: www.perspectivesecologiques.com (mot-clé ADTC)

³ voir [#LesGueux](https://lesgueux.fr/) et <https://lesgueux.fr/>

contact@adtc07.org